# **CABINET DESLANDRES CONTROLE**



# **FORMATION TRAVAIL EN HAUTEUR**

#### Contexte:

Le décret n°2008-244 du 7 mars 2008 valide que : La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

L'autorisation de conduite délivrée par l'employeur est obligatoire et doit s'appuyer, entre autres, sur un contrôle des connaissances et savoir- faire pour la conduite en sécurité.

#### **Objectifs:**

Être capable de maîtriser le travail en hauteur.

Connaître les règles d'une utilisation en sécurité

Prendre connaissance des risques d'accidents et d'incidents pour les éliminer.

Accéder en sécurité à un poste de travail en hauteur sur site équipé (ligne de vie, point fixe)

Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) en toute sécurité.

Obtenir l'autorisation de conduite

Personnes concernées :

Toute personne devant travailler avec des engins de chantier, même occasionnellement

## Pré requis:

Être âgé d'au moins 18 ans

Bonne compréhension et expression orale de la langue française.

#### Accessibilité:

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap. Nous consulter au préalable.

#### Dispensateurs de formation :

Formateurs spécialisés dans le travail en hauteur.

#### Dispositif de suivi:

Feuille d'émargement par demi-journée

Attestation de stage

# Durée du stage :

Initiale et Recyclage 1 jour

Calendrier: Disponible sur simple demande

#### Méthodes et moyens pédagogiques :

Enseignement théorique multimédia

Travail de groupe à l'aide d'un manuel remis à chaque stagiaires.

Autres exercices pratiques.

Lieu et nature de l'action : Intra Entreprise / Inter entreprise au sein de notre agence

Responsable pédagogique :

Cédric CASTAGNIER

#### Mode de validation :

Le stagiaire reçoit une attestation de formation.

Le participant ayant un avis favorable aux épreuves théoriques et pratiques se verra remettre une carte d'autorisation de conduite préremplie par l'organisme de formation et qui sera complétée et validée par le chef d'entreprise

### **CONTENU DE LA FORMATION**

# **CONNAISSANCES THÉORIQUES**

# Connaissances générales

- Rôle et responsabilités de chacun
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques

Etudes des moyens de protections collective

Etudes des moyens de protections individuelle

Vérifications journalières de mise en service et remise en service

Règles de sécurité applicables

Risques liés à l'utilisation des engins de chantier

## **SAVOIR-FAIRE PRATIQUE**

## Prise de poste et vérification

- Utilisation des documents (notice d'instructions et VGP)
- Vérification visuelle de l'état de l'engin et de son équipement
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Vérification et réalisation des appoints journaliers

#### Manœuvres

- Etude et analyse du site d'évolution
- Vérifications à la charge de l'utilisateur
- Sécurisation de l'Equipement de travail
- Port du harnais et réglage si nécessaire. Conseils.
- Vérification de la position des sangles, verrouillage des connecteurs
- Accrochage du harnais au point d'ancrage
- Evacuation pour relier la plateforme et l'échelle d'accès

## Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

- Positionner les équipements en sécurité
- Effectuer les opérations d'entretien journalier
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements